

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 9 de l'ordre du jour

CX/RVDF 26/28/11

Février 2026

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-huitième session

23-27 mars 2026

Minneapolis, Minnesota (États-Unis d'Amérique)

COORDINATION DES TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR) ET DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (CCRVDF)

GRUPE DE TRAVAIL MIXTE CCPR/CCRVDF SUR LES COMPOSÉS À DOUBLE USAGE

- ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX -

(Préparé par les États-Unis d'Amérique à la présidence du groupe de travail électronique mixte CCPR/CCRVDF sur les composés à double usage avec l'assistance du Brésil à la coprésidence)

Généralités

1. À sa 25^e session (2021), le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires (CCRVDF) a sollicité les conseils du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC) concernant un mécanisme de coordination entre le CCPR et le CCRVDF pour l'établissement des limites maximales de résidus harmonisées (LMR) des composés à double usage.¹ À sa 52^e session (2021), le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a également encouragé les moyens de faciliter et de promouvoir la coopération sur les questions intersectorielles entre le CCRVDF et le CCPR².
2. À sa 81^e session (2021) le CCEXEC a recommandé au CCRVDF et au CCPR d'établir un groupe de travail électronique mixte (GTE) pour faire progresser les travaux sur les questions intersectorielles et faciliter l'établissement de LMR uniques/harmonisées pour les tissus animaux comestibles pour les composés à double usage.
3. Sur la recommandation³ formulée à la 81^e session du CCEXEC, à sa 44^e session (2021), la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») est convenue⁴ d'établir un groupe de travail électronique mixte CCPR/CCRVDF présidé par les États-Unis d'Amérique, ouvert à tous les membres et observateurs, travaillant avec l'appui du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), de la Réunion conjointe FAO/WHO sur les résidus de pesticides (JMPR) et du Secrétariat du Codex pour aborder les questions procédurales et techniques liées à l'établissement de LMR harmonisées pour les composés à double usage tel que décrit dans le mandat convenu à la 44^e session de la Commission:
 - Le GTE mixte examinera les travaux déjà réalisés en collaboration par les comités CCPR et CCRVDF et identifiera et tentera de hiérarchiser les domaines se prêtant à un renforcement de la collaboration entre les deux comités et de déterminer comment celle-ci pourrait être mise en œuvre (par exemple, conjointement, en parallèle) pour faciliter l'examen des composés à double usage par les deux comités et les possibilités d'harmonisation des LMR.
 - Les travaux pourraient inclure des réflexions sur l'amélioration de la synchronisation des travaux entre le CCPR et le CCRVDF et entre les CCPR/CCRVDF et JMPR/JECFA.
 - Le GTE mixte informera la 53^e session (2022) du CCPR et la 26^e session (2023) du CCRVDF de ses conclusions préliminaires.
4. Concernant le calendrier, le GTE mixte poursuivra ses travaux tant que le CCRVDF et le CCPR l'estimeront utile.
5. Le GTE mixte a formulé des recommandations initiales à la 26^e session (2023) du CCRVDF et à la 54^e session (2023) du CCPR. Les deux comités sont convenus de prolonger le GTE mixte. Ils ont recommandé le nouveau mandat suivant, que la 46^e Commission (2023) a par la suite approuvé⁵, y compris la re-nomination des États-Unis d'Amérique à la présidence

¹ REP21/RVDF25, par. 146

² REP21/PR52, par. 12

³ REP21/EXEC81, par. 33-34

⁴ REP21/CAC44, par. 64-66

⁵ REP23/CAC46, par. 106

et la nomination du Brésil et de la Nouvelle-Zélande à la coprésidence:

- **Point #1 du mandat:** Prolonger le GTE mixte, présidé par les États-Unis et coprésidé par le Brésil et la Nouvelle-Zélande, pour identifier et hiérarchiser les questions affectant les deux comités, les méthodes recommandées pour les aborder, et informer la Commission en conséquence.
 - **Point #2 du mandat:** Dresser la liste des composés à double usage en tant que pesticide et médicament vétérinaire pour lesquels aucune ou une seule LMR Codex a été établie, en indiquant les pays membres à l'origine des informations contenues dans la liste.
 - **Point #3 du mandat:** Identifier les composés à double usage qui ont des LMR Codex différentes pour un produit comestible similaire d'origine animale et recommander une (des) LMR unique(s) et harmonisée(s) pour le(s) composés(s) et le(s) produit(s) affecté(s) au cas par cas. Le GTE pourrait recommander au CCRVDF/CCPR d'envisager d'opter pour la valeur de LMR la plus élevée.
 - **Point #4 du mandat:** Examiner la question concernant les descripteurs des aliments harmonisés à utiliser par le JECFA et la JMPR.
6. À sa 47^e session, la Commission a approuvé la recommandation de la 87^e session du CCEXEC d'envisager d'organiser une session virtuelle du CCPR et du CCRVDF afin d'examiner les recommandations formulées lors de la réunion virtuelle du GTE mixte CCPR/CCVRDF, prenant acte du fait que ce serait la première fois qu'un tel arrangement aurait lieu et pourrait être répété dans le futur pour traiter les questions communes concernant les différents comités du Codex.⁶

Procédures du groupe électronique de travail

7. Depuis la 26^e session (2023) du CRVDF et la 54^e session (2023) du CCPR, le GTE mixte a mené les activités suivantes:
- Il a chargé les membres d'identifier les questions émergentes affectant les deux comités, qui pourraient être traitées par le GTE mixte (Point #1).
 - Il a chargé les membres de constituer la liste des composés à double usage homologués/approuvés dans leur pays (Point #2).
 - 34 valeurs de dose journalière admissible (DJA) ou de LMR relatives aux normes Codex ont été identifiées comme différentes pour des composés à double usage selon que le composé a été évalué en tant que médicament vétérinaire ou en tant que pesticide. Le GTE mixte s'emploie à identifier une valeur de LMR harmonisée lorsqu'il existe des différences, pour la recommander au CCPR et au CCRVDF et s'emploie à élaborer une définition harmonisée des composés à double usage (Point #3).
 - 11 produits comestibles d'origine animale ont été identifiés comme étant intersectoriels entre les deux comités. Parmi ces 11 produits alimentaires, deux produits ont déjà des descripteurs harmonisés; quatre ont des descripteurs différents et cinq n'ont pas de descripteurs. Le GTE mixte s'emploie à proposer des descripteurs harmonisés pour les quatre produits ayant des descripteurs différents et les cinq produits n'ayant pas de descripteur. (Point #4).
8. Malgré les progrès substantiels réalisés par le GTE mixte depuis sa création, la présidence et les coprésidences pensent que deux enjeux importants ont émergé.
- **Enjeu #1:** Les participants inscrits ont été inclusifs et ont compris les régions du monde qui représentent les membres appartenant au Codex, mais la participation réelle au forum en ligne a été limitée. Par exemple, 34 membres du Codex et une organisation au statut d'observateur se sont inscrits pour participer au GTE. Cependant, à l'exception des réponses soumises par les pays représentant la présidence et les co-présidences, le GTE n'a reçu que quatre séries d'observations sur l'harmonisation des LMR (Point ##3) et des descriptifs des aliments (Point #4) Le petit nombre des observations revient à dire qu'il n'a pas été possible de formuler des recommandations fermes sur ces questions.
 - **Enjeu #2:** Le GTE mixte fonctionne entièrement dans le forum en ligne du GTE, les recommandations étant présentées ensuite indépendamment par chaque comité. Selon la présidence et les coprésidences, cette stratégie n'est pas la plus efficace pour appréhender toutes les questions. Tel que mentionné précédemment, la participation au forum en ligne a été limitée. Pour cette raison, les sessions individuelles du CCPR et du CCRVDF ont été pour la majorité des membres la première occasion de se familiariser et d'examiner les travaux du GTE mixte. Du fait que les recommandations sont soumises séparément à chaque comité, un comité pourrait apporter des modifications aux recommandations ou formuler de nouvelles recommandations sans avoir bénéficié de l'avantage d'entendre ses collègues dans l'autre comité. Pour les questions importantes et complexes, il en résulte vraisemblablement un va-et-vient des recommandations entre les deux comités, et guère de progrès sont réalisés.

⁶ REP24/EXEC87, par. 49; REP24/CAC47, par. 22(i), 131

9. Ces deux enjeux réunis ont rendu difficile la tâche de la présidence et des coprésidences quant à déterminer si un consensus a été atteint et si des recommandations sont prêtes à être présentées au CCPR et au CCRVDF.
10. En raison des enjeux susmentionnés, la présidence et les coprésidences ont envisagé d'organiser une réunion virtuelle du GTE mixte pour aborder le mandat actuel. Une réunion virtuelle du GTE mixte présente un double avantage. Dans un premier temps, elle permettra d'accroître la participation active des membres. Dans un second temps, elle fournira un espace de discussion aux délégations du CCPR et du CCRVDF pour aborder les questions affectant les deux comités et suggérer des recommandations préliminaires, le groupe de travail et la tâche accomplie résultant d'un véritable effort conjoint de la part du CCPR et du CCRVDF. Finalement, la présidence et les coprésidences voient dans cette approche un mécanisme permettant d'engendrer des recommandations plus robustes et inclusives avant de les présenter à l'un ou l'autre des comités. Il facilitera les discussions lors de la plénière et se traduira par des avancées plus rapides des travaux du GTE mixte.

Discussions à la 55^e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)

11. Le GTE mixte a fourni une mise à jour à la 55^e session du CCPR (2024). Le Secrétariat de la JMPR a indiqué le soutien de la JMPR pour l'ordre du jour du GTE mixte sur l'harmonisation des composés à double usage. Il est cependant nécessaire de procéder à un examen plus approfondi quant à l'harmonisation des valeurs indicatives à visée sanitaire (DJA et dose de référence aigue (ARfD)). Par conséquent, le Secrétariat de la JMPR a déclaré que l'harmonisation éventuelle des valeurs indicatives à visée sanitaire pertinentes (HBGV) devrait être réalisée dans le cadre du processus d'évaluation de la JMPR et du JECFA en appui du CCPR et du CCRVDF, et qu'il ne serait pas possible de seulement choisir la valeur indicative la plus élevée. La présidence et la coprésidence du GTE mixte ont précisé que l'objectif principal du GTE mixte était d'harmoniser les LMR, et qu'il a l'intention de confier au JECFA et à la JMPR la formulation des recommandations relatives à l'harmonisation des valeurs indicatives à visée sanitaire le cas échéant.
12. À sa 55^e session (2024), le CCPR:
 - (i) a indiqué qu'il continuait à soutenir les travaux du GTE mixte;
 - (ii) a approuvé l'organisation d'une réunion virtuelle mixte du GTE;
 - (iii) a encouragé les délégations du CCPR à participer à la réunion virtuelle mixte du GTE; et
 - (iv) a encouragé les délégations du CCPR à se mettre en rapport avec leurs homologues du CCRVDF pour coordonner leurs positions et participer activement aux travaux du GTE mixte, y compris à la prochaine réunion virtuelle du GTE mixte.⁷

Consultation avec le Secrétariat du Codex

13. Après la 55^e session (2024) du CCPR, la présidence et les coprésidences ont demandé conseil au Secrétariat du Codex concernant la meilleure approche pour faire avancer les travaux du GTE mixte. Sur la base de cette consultation et s'appuyant sur les recommandations approuvées par la 55^e session du CCPR, la présidence et les coprésidences considèrent qu'il serait utile d'explorer la faisabilité d'organiser une session virtuelle du GTE mixte avant une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF pour aborder les points du mandat actuel. Outre les avantages prémentionnés d'une session virtuelle du GTE mixte, cette approche permettrait aux deux comités de prendre conjointement des décisions finales au lieu que ce soit le GTE mixte qui présente les recommandations séparément à chaque comité. Cette approche contribue donc à renforcer la prise de décision fondée sur consensus simultanément pour les deux comités.

Discussions à la 27^e session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)

14. Les dernières informations et les difficultés rencontrées par le GTE ont été présentées à la 27^e session (2024) du CCRVDF. Selon les vues exprimés, la participation limitée au GTE mixte pourrait être imputable aux difficultés à accéder et à utiliser le forum en ligne dans lequel le GTE fonctionne. Le Secrétariat du Codex a reconnu que le forum en ligne n'était peut-être pas parfait. Cependant, compte tenu du fait que le forum en ligne accomplit une série de tâches dans le Codex, il ne sera peut-être pas facile de trouver une solution qui fournisse toutes les fonctions nécessaires. Le Secrétariat du Codex a encouragé les membres et les observateurs à soumettre des exemples spécifiques des difficultés qu'ils ont rencontrées et de suggérer des solutions pour améliorer les travaux du forum en ligne, notant que ces difficultés devront être abordées dans le cadre des contraintes liées aux ressources disponibles.
15. À sa 27^e session (2024), le CCRVDF:
 - (i) a indiqué qu'il continuait à soutenir le GTE mixte CCPR/CCRVDF;
 - (ii) a approuvé l'organisation d'une session virtuelle du GTE mixte avant une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF;
 - (iii) a encouragé les délégations du CCRVDF à participer à une éventuelle session virtuelle du GTE mixte et à une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF; et

⁷ REP24/PR55, par. 274-280

- (iv) a encouragé les délégations du CCRVDF à se mettre en rapport avec leurs homologues du CCPR pour coordonner leurs positions et à participer activement aux travaux du GTE mixte.⁸

Discussions à la 56^e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)

16. Le CCPR, à sa 25^e session (2025) a soutenu généralement les recommandations du GTE conjoint et a noté l'engagement exprimé par les membres à participer aux travaux du GTE conjoint et à se coordonner avec leurs homologues de la santé animale. Le CCPR a noté que la session conjointe virtuelle du GTE conjoint renforcerait la collaboration, améliorerait l'efficacité dans le traitement des composés à double usage et aiderait à faire progresser les résultats harmonisés fondés sur la science. Le CCPR a également noté que les travaux du groupe de travail conjoint avaient des implications importantes sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce international et qu'ils devraient donc être menés de manière efficace.
17. À sa 56^e session, le CCPR:⁹
- (i) a indiqué son soutien continu au GTE mixte CCPR/CCRVDF;
 - (ii) a approuvé la programmation d'une session virtuelle du GTE mixte qui précède une session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF;
 - (iii) a encouragé les membres du Codex et les observateurs à participer à l'éventuelle session virtuelle du GTE mixte et à l'éventuelle session mixte virtuelle du CCPR et du CCRVDF; et
 - (iv) a encouragé les membres et observateurs du Codex à se mettre en rapport avec leurs homologues des services vétérinaires (santé animale) afin de coordonner leurs positions et de participer activement aux travaux du GTE conjoint, notamment en fournissant des réponses aux lettres circulaires sur l'harmonisation des descripteurs des aliments et l'harmonisation des LMR pour les composés à double usage lorsqu'elles seront disponibles.

Discussions à la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC)

18. À sa 48^e session (2025), la Commission:¹⁰
- (i) a approuvé la proposition de convoquer une réunion en ligne du GTE conjoint, suivie d'une session conjointe à distance du CCPR et du CCRVDF, conformément au mandat existant;
 - (ii) a noté que le CCPR et le CCRVDF soutenaient cette approche visant à faciliter les débats et la résolution des questions relevant du mandat du GTE conjoint;
 - (iii) a demandé au GTE conjoint de mettre au point un projet d'ordre du jour de la session à distance du CCPR et du CCRVDF, en vue de le présenter à la Commission, pour approbation;
 - (iv) a confirmé que les États-Unis d'Amérique et le Brésil étaient disponibles pour continuer à exercer, respectivement, les fonctions de président et de coprésident du GTE conjoint; et
 - (v) a remercié la Nouvelle-Zélande de ses contributions aux travaux du GTE conjoint et a noté qu'elle n'était plus disponible pour continuer à exercer la fonction de coprésidente du GTE conjoint.
19. À la suite de la 48^e session de la Commission, le secrétariat du Codex a créé, dans le site web du Codex¹¹, une page web spécifique relative aux travaux conjoints du CCPR et du CCRVDF sur les composés à double usage, afin d'améliorer la visibilité et faciliter l'accès aux documents et aux informations pertinentes.
20. Le mandat, révisé par la Commission, à sa 48^e session, figure en annexe de ce document et est également accessible comme partie des informations sur les travaux du groupe de travail électronique conjoint sur la page web spécifique¹¹.

Discussion dans le groupe de travail mixte CCPR/CCRVDF

21. Depuis que son mandat révisé a été établi, le GTE mixte travaille sur une définition des composés à double usage, sur une approche ou une procédure pour harmoniser les LMR des composés à double usage, y compris les LMR harmonisées dérivées de la procédure proposée, ainsi que sur l'harmonisation des descripteurs des aliments utilisés par le JECFA et la JMPR. Les détails et les conclusions qui en découlent ont été distribués pour observations aux membres et aux observateurs du Codex par le biais de deux lettres circulaires, CL 2025/47-PR/RVDF (harmonisation des descripteurs des aliments) et CL 2025/48-PR/RVDF (harmonisation des LMR des composés à double usage), qui figurent dans la page web du groupe de travail conjoint du CCPR et du CCRVDF¹¹.

⁸ REP24/RVDF27, par. 115-124

⁹ REP25/PR56, par. 294-301

¹⁰ REP25/CAC48, paras 113-117, Annexe VIII

¹¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committeedetail/fr/?committee=CCPR-CCRVDF>

Recommandations

22. La 28^e session du CCRVDF est invitée à:
- (i) indiquer qu'elle continue à soutenir le GTE mixte CCPR/CCRVDF;
 - (ii) approuver l'organisation d'une session virtuelle du GTE mixte avant une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF;
 - (iii) encourager les membres et les observateurs du Codex à participer à une éventuelle session virtuelle du GTE mixte et à une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF; et
 - (iv) encourager les membres et observateurs du Codex à se mettre en rapport avec leurs homologues du service pesticides pour coordonner leurs positions et à participer activement aux travaux du GTE mixte, y compris à fournir des réponses aux lettres circulaires sur l'harmonisation des descripteurs des aliments (CL 2025/47-PR/RVDF) et sur l'harmonisation des LMR des composés à double usage (CL 2025/48-PR/RVDF).

ANNEXE I**MANDAT DU****GRUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE CONJOINT CCPR/CCRVDF SUR LES COMPOSÉS À DOUBLE USAGE**

- (i) examiner les travaux déjà réalisés en collaboration par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR). Il déterminera et, dans la mesure du possible, hiérarchisera les domaines se prêtant à un renforcement de la collaboration entre les deux comités, et établira comment cette dernière pourrait être mise en œuvre (par exemple conjointement, en parallèle, etc.) afin de faciliter l'examen des composés à double usage par les deux comités et les possibilités d'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR). Il pourrait notamment, dans ce cadre, mener une réflexion sur l'amélioration de la synchronisation des travaux du CCPR et du CCRVDF, ainsi que sur la collaboration entre ces deux comités et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)/le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA);
- (ii) rendre compte de ses conclusions préliminaires au CCRVDF et au CCPR;
- (iii) dresser une liste de composés à double usage, en tant que pesticides et médicaments vétérinaires, pour lesquels aucune LMR du Codex n'a été établie ou une seule LMR du Codex a été établie, liste qui sera complétée avec les informations communiquées par les pays membres;
- (iv) identifier les composants à double usage pour lesquels des LMR du Codex différentes ont été établies pour un même produit alimentaire d'origine animale, et préconisera dans chaque cas une ou plusieurs LMR harmonisées uniques pour le ou les composés et produits concernés. Le groupe de travail électronique pourrait recommander que le CCRVDF et le CCPR envisagent de sélectionner la LMR la plus élevée;
- (v) examiner la question concernant les descripteurs des aliments harmonisés devant être utilisés par le JECFA et la JMPR.
- (vi) préparer un projet d'ordre du jour pour la visioconférence conjointe du CCPR et du CCRVDF, qui sera soumise à la Commission pour approbation.

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS¹****PRÉSIDENCE****ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Jonathan Greene
Aaron Niman

COPRÉSIDENCES**BRÉSIL**

Isabela Maria Alves de Ávila
Rogério Pereira da Silva

MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS**ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS****MEMBRES ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS****ARGENTINA - ARGENTINE**

Carlos Eugenio Alli
Maria Carla Serafino
Punto Focal Codex

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Dugald MacLachlan
James Oliver Deller
Karina Budd

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Chantel Vervaet
Stefano Messori
Wim Hooghe

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Giselle Kindlein
Ligia Linder Schreiner
Viviane Mega

CANADA - CANADÁ

Fannie St-Gelais
Monique Thomas

CHILE - CHILI

Claudio Núñez Contardo
Roxana Inés Vera Muñoz

CHINA - CHINE

Fengmao Liu
Huang Ling
Zhang Yujie

COSTA RICA

Alejandro Rojas León
Amanda Lasso Cruz
Heilyn Fernández Carvajal
Ivania Morera Rodríguez
Tatiana Vásquez Morera

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Katja Kragelund

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mariam Barsoum Onsy
Reda Mohammad Sayed

**EUROPEAN UNION -
UNION EUROPÉENNE -
UNIÓN EUROPEA**

Gaspar Avendano Perez

FRANCE - FRANCIA

Anne-Marie Jacques

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Anke Finnah
David Schumacher
Karsten Hohgardt
Referat 313

¹ Veuillez contacter le point de contact du pays membre ou de l'organisation observatrice pour obtenir les coordonnées des délégués. La liste des points de contact du Codex pour les membres est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/fr/>

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/fr/>

**UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Kenneth Lowery
Dong Yan
Marie Maratos Bhat
Aaron Niman
Alexander Domesle
Kimon Kanelakis

URUGUAY
Susana Franchi

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

CROPLIFE INTERNATIONAL
Wibke Meyer